



Appliquer l'urbanisme nouveau

Formation interentreprises

Objectifs :

- Intégrer la variété et la nouveauté des règles juridiques afférentes aux opérations immobilières de construction en zone urbaine
- Actualiser et améliorer ses compétences en développement foncier
- Constituer et sécuriser les autorisations de bâtir
- Consolider ses compétences en montage d'affaire immobilière

Public : gérants, salariés, agents commerciaux, négociateurs et plus généralement toute personne ayant le pouvoir d'engager le titulaire de la carte professionnelle.

Pré-requis : aucun

Méthodes pédagogiques mobilisées : adaptation des apports théoriques de la formation à l'expérience et aux besoins de chaque stagiaire. Cas pratiques et pédagogie interactive.

Animation : formation animée par un expert dans le domaine concerné.

Suivi des acquis et validation : contrôle continu des connaissances acquises. Attestation de formation.

Lieu de la formation : CP Formation – 8 avenue d'Aubière – 63800 Cournon d'Auvergne

Planning – durée - horaires :

Planning : 3 et 4 octobre 2022

Durée : 2 jours (14 heures)

Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Prix : 540,00 € non soumis à TVA / personne

➔ Bon pour accord à nous retourner

Nom du participant / date / Signature	Destinataire de la facture : OPCO <input type="checkbox"/> Entreprise <input type="checkbox"/> Coordonnées :
Entreprise : Nom - Prénom : Fonction : Date / cachet et signature	Contact CP Formation : Laetitia Fuentes-Téléphone : 07 69 75 62 43 Email : cp.formatation63@gmail.com



Appliquer l'urbanisme nouveau

Contenu de la formation

JOUR 1

Les règles fondamentales de l'urbanisme

- Historique
- Les normes étatiques
- La norme locale
- Les normes extérieures

Les documents d'urbanisme nouveaux

- Le schéma de cohérence territorial
- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Le règlement
- L'arsenal du droit de l'environnement

Les autorisations administratives de bâtir

- L'étude de sol et le permis de démolir
- La déclaration préalable
- Le permis d'aménager
- Le certificat d'urbanisme et le permis de construire

JOUR 2

Le dépôt du permis de construire

- La définition des droits à construire
- La demande du permis de construire
- Le permis modificatif

La délivrance du permis de construire

- L'instruction du P.C.
- L'acte administratif unilatéral de permis de construire
- Le retrait et le recours des tiers (limitation des litiges et sécurisation des lotissements)
- La mise en œuvre des autorisations d'urbanisme (D.O.C. et D.A.T., RT 2012)
- La contestation du refus des A.O.S .

L'offre du marché foncier

- Les terrains en diffus
- La Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) ; le lotissement
- Les modes d'acquisition du foncier / Le remembrement
- Le cadre légal des opérations immobilières